

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-297

Relatif à la prévention en matière de sécurité incendie

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2024-297 relatif à la prévention en matière de sécurité incendie.

Ledit règlement a pour objet d'explicitier les normes à respecter en matière de sécurité incendie pour les bâtiments et leurs équipements, d'imposer des exigences quant aux brûlages agricoles, aux feux dans des foyers extérieurs ainsi qu'aux feux de joie et de prévoir les pouvoirs de l'autorité compétente afin de veiller au respect dudit règlement, et ce, pour la protection des personnes et des biens.

Le règlement numéro 2024-297 entre en vigueur en date du présent avis.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. [Le règlement](#) est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 11^e jour du mois d'avril 2024.

Signé : Manon Donais

Manon Donais, directrice générale
et greffière-trésorière